

VIVIANE LAMBERT :

« Vincent, innocent mais condamné »

Le 24 juin, le Conseil d'État a décidé que Vincent Lambert devrait mourir, avant que la Cour européenne des droits de l'homme ne suspende ce jugement. En attendant, sa mère, Viviane Lambert, dit sa souffrance, et son espérance.

Propos recueillis par Jean-Claude Bésida

Comment avez-vous reçu la décision du Conseil d'État ?

Ça a été une très grande épreuve. Nous nous y préparions, mais nous espérions quand même. Mais on ne se prépare jamais à une condamnation à mort. Vincent est innocent et il est condamné. J'ai reçu cette décision comme une grande injustice.

Qu'est-ce qui vous blesse le plus ?

Vincent est bien vivant. Nous avons donné au Conseil d'État des vidéos qui le montrent. Bien sûr, sa conscience est très altérée, mais il a des moments de conscience. Je suis allée le voir le matin du 24 juin. Je me suis assise à son chevet, à gauche, parce qu'il réagit mieux de ce côté-là et je lui ai parlé : « Vincent, je vais à Paris, mais ne t'inquiète pas, je vais revenir ». Il a tourné sa tête vers moi pour me fixer, à trois reprises. Son regard m'a donné le courage d'affronter ce jour difficile. Toute cette journée au Conseil d'État, j'ai pensé à son regard.

On veut retirer à Vincent le minimum qu'on peut donner à quelqu'un pour qu'il vive : l'alimentation et l'hydratation. Même une personne en fin de vie y a droit. Mais pas Vincent. Les gens imaginent qu'il a des tuyaux partout, mais non. Il est simplement sur son lit. On veut le tuer alors que des établissements sont prêts à l'accueillir et qu'il n'est pas en fin de vie. Si le Dr Kariger ne veut plus de lui, nous pouvons avoir une place dans un autre établissement, par exemple dans l'unité de vie pour patients paucirrelationnels du Dr Jeanblanc, à Strasbourg, où on prendra soin de lui.

La même semaine, la cour d'assise de Pau a acquitté le Dr Bonnemaison accusé d'avoir empoisonné sept patients. Comment réagissez-vous ?

C'est le monde à l'envers. Un médecin, qui a fait des choses ignobles, peut repartir libre, gracié. Et, en même temps, un innocent est condamné à mort par le Conseil d'État. Je n'arrive pas à comprendre la justice. La peine de mort a été abolie, mais une porte est en train de s'ouvrir, et c'est grave...

Vincent n'est pas le premier et il ne sera pas le dernier. Il y en aura d'autres, il y aura de l'abus de pouvoir et quand cette porte est ouverte, j'ai peur que cela aille loin. Je pense qu'on se sert de ces affaires pour activer une loi sur l'euthanasie. Quand j'étais plus jeune, les choses étaient quand même, comment dire, plus naturelles : les médecins soignaient les gens, la justice protégeait les innocents. Aujourd'hui, on veut supprimer les gens qui gênent. Je suis abasourdie.

L'enjeu

Saisie en urgence, la Cour européenne des droits de l'homme examinera en priorité le recours des parents de Vincent Lambert. Elle pourrait ainsi se prononcer avant Noël 2014.

Face à cela, qu'attendez-vous de l'Église ?

Je trouve les hommes d'Église beaucoup trop silencieux. On se sent un peu seuls. J'aimerais qu'ils cognent plus fort. Un innocent est condamné à mort et presque tout le monde se tait. Cela me semble quand même une situation grave. Il faudrait que ça bouge un peu plus !

On vous reproche de vous accrocher, de refuser de laisser partir Vincent.

On nous accuse de ne pas accepter sa mort. Mais c'est faux. Ce que nous n'acceptons pas, c'est qu'on le tue. Ce n'est pas la même chose. S'il mourait de mort naturelle, nous aurions accepté bien sûr. Nous pourrions même le voir comme une délivrance. Mais là, ce n'est pas ça. Là, le Conseil d'État décide qu'il doit mourir.

Quelle est la suite du processus judiciaire ?

Je veux croire dans la Cour européenne des droits de l'homme. J'espère qu'ils vont approfondir le dossier. Notre avocat espère une décision avant la fin de l'année. On a tenu jusqu'à maintenant. On tiendra.



Viviane Lambert,
la mère de Vincent.
Dans un difficile
combat en justice, elle
a reçu de nombreuses
marques de soutien.

Comment trouvez-vous la force de traverser toute cette histoire ?

Nous avons eu des moments de découragement. Et notre famille est divisée par cette histoire. Nous ne voyons plus Clémence, notre petite-fille qui a 6 ans et demi. Et nous ne sommes soutenus que par deux enfants sur sept. Nous n'aurions jamais dû arriver en justice... c'est horrible. Mais nous avons aussi beaucoup de grâces. Nous recevons quantité de messages, de lettres de personnes que nous ne connaissons pas.

Quel est votre espoir ?

D'abord, je suis dans l'esérance. Cependant, je ne sais pas comment nous réagissons si nous n'avons pas gain de cause. À chaque jour suffit sa peine. Pour l'instant, on continue à prier, à faire prier⁽¹⁾. J'ai encore la force de prier : tant mieux ! Et si je ne l'ai pas, ce sont les autres qui prient pour moi.

Vendredi dernier, j'oubliais toute la foule au Conseil d'État, et je pensais à la Sainte Vierge, vous savez, la Pietà avec son fils tué sur les genoux. Je voudrais demander à vos lecteurs de prier pour Vincent et pour nous. J'espère que nous aurons le dernier mot. Mais quoi qu'il arrive, ça sera l'Amour avec un grand A qui triomphera. ●

(1) À signaler la neuvaine pour Vincent Lambert sur www.provie.eu.

Une loi sur l'euthanasie à l'horizon

Il aura fallu moins de 24 heures à la justice pour précipiter le débat sur la fin de vie et l'euthanasie. En autorisant l'arrêt de l'alimentation de Vincent Lambert, mardi 24 juin, et en acquittant le lendemain le Dr Bonnemaison, soupçonné d'avoir empoisonné sept patients en grande vulnérabilité, le Conseil d'État et la cour d'assises de Pau ont conforté le gouvernement dans sa volonté de modifier la loi du 22 avril 2005, dite Leonetti. « Des améliorations sont à apporter », a déclaré mercredi 25 juin le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll. Cette direction a été confirmée par la ministre de la Santé, Marisol Touraine, qui voit dans le verdict des jurés de Pau « une décision d'humanité »...

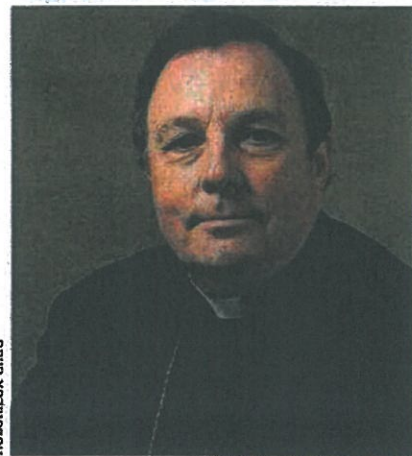
Quels seront les aménagements proposés par les députés Jean Leonetti (UMP) et Alain Claeys (PS), chargés par le gouvernement de conduire une mission parlementaire sur le sujet ? À les entendre, leur avis sur la question diffère fortement. Si Jean Leonetti, malgré ses positions contestables dans les deux affaires, refuse toute évolution vers le suicide assisté ou l'euthanasie, Alain Claeys estime nécessaire d'amener la réflexion sur ce terrain. Les deux parlementaires devront rendre compte de leurs travaux le 1^{er} décembre 2014. La Cour européenne des droits de l'homme, saisie par les parents de Vincent Lambert – suspendant provisoirement la décision du Conseil d'État –, pourrait rendre sa décision à la même période. **Antoine Pasquier**

MGR BERNARD GINOUX, ÉVÊQUE DE MONTAUBAN:

« Il est impossible de nous taire »

« Quand une cour d'assises acquitte un médecin qui tue délibérément ou lorsque des juges préfèrent voir mourir une personne en état végétatif chronique plutôt que de l'accompagner humainement, la direction est donnée pour une loi légalisant l'euthanasie. Ne nous leurrions pas : l'objectif de la mission parlementaire est de faire passer, à terme, cette loi. Nous le savons. Je ne veux pas être complètement pessimiste, mais si nous regardons tout ce qui s'est fait depuis 1975, chaque nouvelle loi dite sociétale a été l'occasion d'une nouvelle transgression. Nous avons entendu, il y a trente ans : « *Mon corps est à moi* ». C'est le même slogan qui est brandi aujourd'hui dans le débat sur l'euthanasie. Si son issue ne fait guère de doute, il est impossible en revanche de nous taire. *"Je suis chargée de vous le dire,*

pas de vous le faire croire", disait Bernardette Soubirous. Notre sens de chrétien – et d'homme avant tout – est de nous y opposer : on ne met pas fin à une vie, quelle que soit sa situation, car toute vie a un sens. L'être qui meurt est celui qui a vécu, aimé, et il a droit au respect inconditionnel jusqu'à son terme. C'est un fondement anthropologique : personne n'a le droit de penser qu'une vie est inutile, qu'elle coûte cher ou qu'elle ne vaut plus la peine d'être vécue. Dans ce débat, une mobilisation comme celle de l'an dernier pourrait ralentir le processus, mais les chrétiens doivent surtout prendre conscience – et c'est une nécessité – que leur devoir est d'être auprès de toutes ces personnes en fin de vie ou lourdement handicapées. Car, malgré leur



P. GLORIEUX-CIRIC

faiblesse, ces vies blessées gardent toujours un sens et moi, chrétien, comme dans la parabole du Bon Samaritain, je dois m'en faire proche car dans chaque personne souffrante, dans chaque malade défiguré, se trouve le visage du Christ torturé et abîmé par la Passion et par la Croix. »

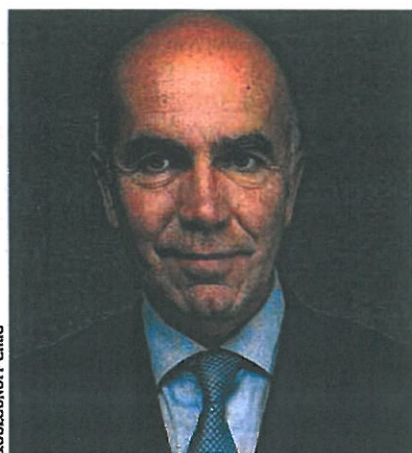
Propos recueillis par A. P.

JEAN-MARIE LE MÉNÉ:

« La confusion morale est à son comble »

« La décision du Conseil d'État est conforme à une loi : celle du 22 avril 2005, dite Leonetti. Or, on fait semblant de découvrir aujourd'hui qu'elle permet l'euthanasie. Mais ses faiblesses sont congénitales. En 2005, la Fondation Jérôme-Lejeune a compté parmi les rares observateurs à déplorer que cette loi, dont tout le monde se félicitait, permette l'euthanasie, en assimilant l'arrêt de l'hydratation et de la nutrition à un refus d'acharnement thérapeutique, c'est-à-dire en confondant des soins qui sont toujours dus avec des traitements qui peuvent être suspendus. À l'époque, cette observation n'était pas politiquement correcte, mais elle était juste. En laissant croire à l'opinion, comme s'y emploient la majorité et l'opposition, que dans

l'affaire Lambert, il n'est pas question d'euthanasie mais de refus de l'acharnement thérapeutique, on ment. L'effet de ce mensonge est qu'on peut désormais donner la mort sans tuer... S'agissant de l'affaire Bonnemaïson, je ne pense pas que la décision des jurés reflète le fond du cœur des gens. Il faut bien voir que nous sommes tous plus ou moins victimes d'un terrorisme compassionnel permanent qui inhibe la faculté d'appréhender la vérité. Si l'appréciation morale d'actes homicides n'est plus possible, n'est plus exprimée, n'est plus reçue, et cela au nom d'une pitié fallacieuse, comment voulez-vous que l'opinion s'y retrouve ? Elle obéit par peur et par commodité à la pensée dominante. Mais que nos contemporains soient en accord avec une justice qui,



S. OZOUNOFF-CIRIC

dans le même temps, condamne un malade et acquitte un homicide, cela, je ne puis l'imaginer. Enfin, il est impératif de dénoncer qu'un empoisonneur ait pu recevoir le soutien aussi obscène que celui de Bernard Kouchner et aussi pathétique que celui de Jean Leonetti. »

Propos recueillis par Antoine Pasquier

Un Manuel pédagogique sur l'euthanasie est édité par la Fondation Jérôme-Lejeune.